

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°052

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'AN deux mille dix huit, le 28 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Sylvie DUCATTEAU

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/

**OBJET : Groupement de commandes pour l'entretien, la création et le contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols.
Approbation de la convention constitutive, approbation de la désignation de l'E.P.T Plaine Commune comme coordonnateur et approbation de la CAO en tant que CAO du groupement de commandes.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5219-2 à 12 et L.1414-3,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'entretien, de création et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune,

VU le budget communal,

Considérant que plusieurs entités du territoire de Plaine Commune souhaitent constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'entretien, de création et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Aubervilliers d'adhérer à ce groupement,

Considérant qu'il est proposé que l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune soit le coordonnateur de ce groupement,

Considérant qu'il est proposé d'allotir la consultation de la façon suivante :

Lot n°1 : Entretien des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols,

Lot n°2 : Création d'aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols,

Lot n°3 : Contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols.

Considérant que les accords-cadres passés par le groupement de commandes seront des à bons de commande, conclus sans montants minimum ni maximum annuels, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois,

Considérant que les estimations annuelles, propres à la ville d'Aubervilliers sont :

- Lot 1 « Entretien des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols » :
10 000 € H.T
- Lot 2 « Création d'aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols » :
90 000 € H.T
- Lot 3 « Contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols » :
6 000 € H.T

Considérant qu'il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes soit la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur,

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE :

- le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'entretien, de création et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune,
- la désignation de l'E.P.T Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes,
- la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

AUTORISE :

- la Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention,
- le Président de l'E.P.T Plaine Commune, ou son représentant, à signer les marchés, issus du groupement, et les notifier, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- la Maire ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution du marché, pour ce qui le concerne.

Reçu en préfecture le : 30/03/18

Publié le : 30/03/18

Certifié exécutoire : 30/03/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

